

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Villefranche de Rouergue
Commune de Najac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à onze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni exceptionnellement au 1^{er} étage de la Salle du foot située 242 chemin du Stade, Puech Moutonnier, sous la présidence de M. Jean Régis SOUVIGNET, Premier Adjoint au Maire, en l'absence de M. Pierre-Jean BARTHEYE, Maire.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Quorum : 8

Date de la convocation : le 15 mai 2026

Date d'affichage : le 15 mai 2026

Étaient présents M. et Mmes les Conseillers Municipaux : Gilbert BLANC, Rose CLAUDURAUD, Diane GASTELLU, Jean-Marie GUILLEMAIN, Camille MONTEIL, Indira SEGONDS, Pierre SEGONDS, Jean Régis SOUVIGNET, Rémi VINCENT, Léo WEIDMANN. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : Pierre-Jean BARTHEYE à Jean Régis SOUVIGNET, Katlène DELZANT à Rémi VINCENT, Sandra MIQUEL à Diane GASTELLU et Anne-Claire SAINTILAN à Camille MONTEIL.

Absent excusé : Annie LAUVAUX.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Camille MONTEIL.

Assesseurs : Gilbert BLANC, Jean-Marie GUILLEMAIN, Rose CLAUDURAUD et Indira SEGONDS.

N°73/2026 – OBJET : Désignation des délégués des conseillers municipaux et des suppléants en vue de l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Vu le Code Electoral et notamment les articles L.280 à L.293, L.O.438-1 et suivants, L.O.500, L. 502, L.O.527, L.O.528, L.529, R.130-1 à R.148, R.271, R.272, R.274 à R.276, R.303, R.304, R.318 et R.319,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2113-1 et suivants, L.2121-14 à L.2121.18, L.2121-26 à L.2122.17,

Considérant qu'il convient de désigner les délégués des conseillers municipaux et des suppléants pour l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux, en vue des élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2026,

Considérant que ces délégués et suppléants sont élus au scrutin uninominal ou plurinominal majoritaire à deux tours, sans débat, à bulletin secret, par les conseillers municipaux en

exercice, de nationalité française, qui ne détiennent pas un autre mandat au titre duquel ils seraient membres de droit du corps électoral et que ne sont pas militaires en position d'activité,

Considérant que la désignation des délégués et des suppléants a lieu séparément et qu'il doit donc être procédé à deux votes distincts,

Considérant que l'effectif légal du Conseil municipal issu du renouvellement général de mars 2026 est de 15 membres, le nombre de délégués des conseillers municipaux ainsi que de suppléants et donc de 3,

Ceci exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

De procéder à la désignation des délégués des conseillers municipaux et des suppléants en vue de l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Premier vote - Désignation des délégués des conseillers municipaux :

Les candidats qui se sont faits connaître sont les suivants :

- Mme Diane GASTELLU,
- Mme Sandra MIQUEL,
- M. Rémi VINCENT.

Il est procédé aux opérations de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins : **14**

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître) : **0**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **14**

Majorité absolue des suffrages exprimés : **8**

Ont obtenu :

- | | |
|-----------------------|--------------------------------|
| - Mme Diane GASTELLU, | Quatorze (14) suffrages |
| - Mme Sandra MIQUEL, | Quatorze (14) suffrages |
| - M. Rémi VINCENT. | Quatorze (14) suffrages |

Sont désignés délégués des conseillers municipaux en vue de l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux :

- Mme Diane GASTELLU,
- Mme Sandra MIQUEL,
- M. Rémi VINCENT.

Second vote - Désignation des suppléants :

Les candidats qui se sont faits connaître sont les suivants :

- Mme Katlène DELZANT,
- M. Camille MONTEIL,
- M. Léo WEIDMANN.

Il est procédé aux opérations de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins : 14

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue des suffrages exprimés : 8

Ont obtenu :

- Mme Katlène DELZANT, **Quatorze (14) suffrages**
- M. Camille MONTEIL, **Quatorze (14) suffrages**
- M. Léo WEIDMANN. **Quatorze (14) suffrages**

Sont désignés suppléants en vue de l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux :

- Mme Katlène DELZANT,
- M. Camille MONTEIL,
- M. Léo WEIDMANN.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. le Premier Adjoint au Maire,
Jean Régis SOUVIGNET.

